Samedi 7 juillet, Aix-en-Provence (France). 18ème Edition des Rencontres Économiques organisée par le Cercle des Economistes de France. La Directrice Générale du Fonds Monétaire International (FMI), Christine Lagarde, semble rassurer le Président Hery Rajaonarimampianina, genre: "Plus vous paupériserez votre pays, plus vous aurez de l'argent, plus le FMI ne s'en portera que mieux". Réponse probable du filoha Hery: "Oui Madame, merci Madame". Du coup, ce sont trois générations de Malgaches qui sont endettés jusqu'au... cou, sans compter le service de ces dettes odieuses que laissera cet expert-comptable après son départ, tôt ou tard...

Faut-il pleurer ou en rire ? En ce mois de juillet 2018, année de la coupe du monde de football en Russie, Madagascar en état de surendettement.

Hery Rajaonarimampianina, qui dirige se régime Hvm depuis bientôt cinq ans, se complait dans l'énumération des aides des bailleurs de fonds à la balance des paiements et au budget de l'État. Récemment le Fonds Monétaire International (FMI) a accordé 44 millions USD au titre du Fonds Élargi de Crédit (FEC). Puis, viendront les 100 millions USD de la Banque mondiale (BM), les 15 millions USD de l'Union européenne (UE) et les 18 millions USD de la Banque africaine de développement (BAD). Au total 177 millions USD de nouvelles dettes à rembourser obligatoirement, sans compter leur « service » ...

Il y a environ 15 ans, Madagascar avait bénéficié d'un effacement de ses dettes devant son insolvabilité notoire. Il importe de préciser et de rappeler que, durant la transition 2009-2014, il n'y a pas eu de nouvelles dettes contractés concernant les volets « aide à la balance des paiements » et « aide au budget de l'État ». En effet, les bailleurs de fonds traditionnels avaient suspendu leurs « aides financières » dès décembre 2008, bien avant le début de la révolution orange menée par le maire de la ville d'Antananarivo à l'époque, Andry Rajoelina.

Mais depuis janvier 2014, avec l'arrivée de l'expert-comptable au pouvoir, en tant que « préside nt élu démocratiquement
» (qui croyait et croit encore tout se permettre à cause de çà, hélas)
, Madagascar s'est endetté à nouveau. Et pas qu'un peu... Actuellement, les recettes des produits d'exportation, les droits de douanes ne suffisent plus à régler les dettes intérieures et extérieures. Les négociations avec les clubs de Paris et de Londres pour les dettes malgaches publiques et privées, semblent être devenues du domaine du rêve oublié… Les vautours semblent ne pas s'être (encore) entendus concernant les contreparties. Car il y en a toujours dans ce genre de transactions
«
High level
»
…

C'est certainement ce 4ème rang peu glorieux, atteint en l'espace d'une année -et totalement escamoté par la situation socio-politique aléatoire malgache qui prévaut- qui a sans nul doute décidé tous les bailleurs de fonds cités plus haut à ouvrir des vannes dont les retombées atteindront les *«zafiafy»* et *«zafin-dohalika»* malagasy

Mais en tout cas, pour ce régime Hvm incompétent et incapable, tout va très bien Madame la Marquise : l'inflation est maîtrisée ; la Jirama (Société nationale d'eau et d'électricité) est performante (près de 4 heures de délestage plus de tas de coupures sans rime ni raison, le vendredi 13 juillet dans les quartiers environnant la prison d'Antanimora, c'est une belle

performance, en effet) ; les prix du carburant sont bien gérés ; les recettes provenant des droits de douane et des impôts sont bonnes... A chacune de ses interventions en public de ces derniers jours, le filoha Hery a une fâcheuse tendance à faire croire aux autres -et à se persuader lui-même- que l'émergence (« *fisandratana* »)est en bonne voie et que ce sont les fonds qui manquent le plus. Hery Martial d'Antsofinondry n'a pas du apprendre
«
Le Laboureur et ses enfants
»
de Jean de La Fontaine, c'est certain.

Dans quelques mois seulement, ce régime ne sera peut-être (et même certainement) plus là, mais il laissera une très lourde ardoise qui ne sera pas effacée -bien au contraire-, même au-delà de 2030 ! Ainsi, les petits-enfants et arrière-petits-enfants malgaches de cette année 2018, arrivée à mi-chemin déjà, mourront tous endettés. Ils ont le droit le plus absolu de connaître le véritable auteur de ce surendettement qu'ils ne pourront jamais rembourser, donc, de toute leur pauvre vie. Vous avez dit «dette odieuse»?

Dette odieuse

L'histoire nous prouve que seuls les intérêts financiers motivent ce qu'on nomme faussement « aide au développement ». Profitant de l'euphorie des indépendances africaines des années 1960, les bailleurs et banques occidentales ont fabriqué ce que l'on nomme la « dette odieuse ».

Selon le définition du site du CADTM Comité pour l'abolition des dettes illégitimes

« Une dette odieuse est soit 1) une dette qui a été contractée en violation des principes démocratiques (ce qui comprend l'assentiment, la participation, la transparence et la responsabilité) et a été employée contre les plus hauts intérêts de la population de l'État débiteur alors que le créancier savait ou était en mesure de savoir ce qui précède. » soit 2) une dette qui a pour conséquence de dénier les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de la population alors que le créancier savait ou était en mesure de savoir ce qui précède ». »

www.madagate.org

Dette odieuse

Selon la doctrine juridique de la dette odieuse théorisée par Alexander Sack en 1927, une dette est « odieuse » lorsque deux conditions essentielles sont réunies :

1) l'absence de bénéfice pour la population : la dette a été contractée non dans l'intérêt du peuple et de l'État mais contre son intérêt et/ou dans l'intérêt personnel des dirigeants et des personnes proches du pouvoir.

**2) la complicité des prêteurs : ** les créanciers savaient (ou étaient en mesure de savoir) que les fonds prêtés ne profiteraient pas à la population.

Pour Sack, la nature despotique ou démocratique d'un régime n'entre pas en ligne de compte. Une dette contractée par un régime autoritaire doit, selon Sack, être remboursée si elle sert les intérêts de la population. **Un changement de régime n'est pas de nature à remettre en cause l'obligation pour le nouveau régime de payer les dettes du gouvernement précédent, sauf s'il s'agit de dettes odieuses**.

Jean-Jack Nelson et Jeannot Ramambazafy – 14 juillet 2018